



Docteur Georges MÉRIC

Conseiller général
du canton de Nailloux
Vice-Président
du Conseil Général
chargé de l'Enseignement
et de l'Éducation

Toulouse, le 7 juillet :

LETTRE
PRIORITAIRE

TOULOUSE RP CCT1
HTE GARONNE

11-07-08

434 00 534466
159E 310740



Madame, Monsieur, chers Amis,

Avec ma remplaçante Edwige Bousquet, je vous avais proposé au cours du mandat que vous m'avez confié de favoriser les transports en commun dans le canton et l'application des énergies renouvelables au cadre domestique.

Dès la 1ère session du Conseil Général du mois de juin 2008, j'ai formulé 2 vœux dont je vous prie de bien vouloir prendre connaissance ci-après :

I - POUR UNE DYNAMIQUE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE CANTON DE NAILLOUX

Le Conseil Général a fait du développement des transports en commun dans toute l'aire urbaine, de l'aménagement équilibré, harmonieux de tous ses territoires et du développement durable trois de ses priorités.

Des améliorations sensibles notamment par le métro, le tramway, les voies de bus en site propre sont apportées aux populations des trois communautés d'agglomération.

Au-delà de ces territoires, dans l'aire urbaine, pour étendre à la fois la desserte en transports collectifs et accroître l'utilisation des équipements et infrastructures existants, des solutions nouvelles sont à étudier. Elles contribueront à réduire le trafic automobile dans des trajets domicile-travail et donc à diminuer les pollutions, les budgets transport des ménages et les circulations sur les rocade toulousaines.

Seul le Conseil Général est à même de porter cette ambition d'une nouvelle dynamique de transports collectifs élargie aux zones périphériques des trois communautés d'agglomération.

La communauté de communes CoLaurSud, à l'initiative de plusieurs projets de tourisme commercial attractifs (Village des Marques, golf ...) se porte volontaire comme interlocuteur du Conseil Général pour expérimenter ces nécessaires extensions du service public de transport collectif.

Au réseau interurbain dont l'utilité est reconnue, pourrait s'ajouter pour répondre à l'évolution des besoins pour desservir son territoire et pour accéder à la ville-centre :

- un plus grand cadencement de la navette partant de Montgeard vers la gare SNCF de Villefranche de Lauragais ;
- la création d'une navette Nailloux.- Saint-Léon pour Castanet (bus en site propre vers le métro) ou direct jusqu'au métro à Ramonville ;
- la création d'une navette Gibel - Calmont vers la gare SNCF de Saverdun ou celle de Cintegabelle.

Ce maillage des moyens de transport collectif entre le Centre et la périphérie de l'agglomération s'inscrit dans les réponses à apporter aux enjeux du développement durable.

II - PARTICIPER A UN PROGRAMME AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE THERMIQUE

50 % des consommations d'énergie et des émissions de CO2 sont le fait des ménages. En aidant à la diffusion des technologies économes et propres, le Conseil Général de la Haute-Garonne pourrait s'inscrire dans une politique ambitieuse du développement du solaire thermique.

Ainsi en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Etat, le Conseil Général pourrait participer au « Plan Soleil » qui a permis d'encadrer la qualité des équipements et la qualification des installations solaires.

Cette première action de promotion des énergies renouvelables par le Conseil Général concernerait deux types d'équipement et deux types de publics.

L'économie d'énergie porterait sur la production d'eau chaude sanitaire grâce au chauffe-eau solaire individuel ou bien sur une installation adaptée également au chauffage grâce à un système solaire combiné.

Les publics visés seraient les particuliers et les bailleurs sociaux.

L'utilisation de l'énergie solaire génère des économies mais l'investissement en solaire reste un investissement non négligeable. De plus, la couverture de l'ensemble des besoins nécessite le recours à des énergies d'appoint.

Pour inciter les ménages à recourir à cette technologie, il convient d'accélérer le retour sur investissement en attribuant des subventions en capital comme effet de levier.

Cette action implique une mise au point concertée avec nos partenaires et placera le Conseil Général en tant qu'acteur du développement des énergies renouvelables.

Ces 2 propositions ont été transmises à l'Administration de l'Assemblée Départementale pour étude.

Je ne manquerai pas de vous informer des suites qui seront apportées à ces dossiers.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.



Dr Georges MERIC
Conseiller Général du canton de Nailloux
Vice Président du Conseil Général

Permanences : Mairie de Nailloux : lundi de 9 h 30 à 12 h – 05 62 71 96 96
Conseil Général : mercredi de 9 à 12 H – 05 34 33 32 24